

Fixation du nombre de Vice-présidents du SBV 4R**Extrait du Registre des Délibérations
COMITE SYNDICAL DU 1^{er} MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 1^{er} mars à 18h00, le Comité Syndical du SVB 4R, régulièrement convoqué le 19 février 2018, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, dans la Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre : 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Présents pour le quorum : 35

COMMUNES	EPCI	NOMS	DELEGUES
Anet	CA du Pays de Dreux	M. MARIGNIER Arnaud	Titulaire
Aunay-sous-Crécy	CA du Pays de Dreux	M. MARAND Dominique	Titulaire
Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	M. MOUCHARD Patrick	Titulaire
Boncourt	CA du Pays de Dreux	Mme GRUPPER-GERSET Françoise	Titulaire
Chaudon	CC des Portes Euréliennes	M. GALERNE Michel	Titulaire
Cherisy	CA du Pays de Dreux	M. DESHAYES Ludovic	Titulaire
Crécy-Couvé	CA du Pays de Dreux	M. LEGER Jean-Paul	Titulaire
Croth	CA Evreux Portes de N.	Mme VIBOUD Danièle	Titulaire
Dreux	CA du Pays de Dreux	M. JONNIER Claude	Titulaire
Ecluzelles	CA du Pays de Dreux	Mme RENAUX-MARECHAL Christine	Titulaire
Ezy-sur-Eure	CA du Pays de Dreux	Mme DUVAL Dominique	Titulaire
Fontaine-les-Ribouts	CA du Pays de Dreux	M. PROVOST Sylvain	Titulaire
Garennes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. ROY Raymond	Titulaire
Lormaye	CC des Portes Euréliennes	M. MAILLARD Patrick	Titulaire
Luray	CA du Pays de Dreux	M. FILLON Alain	Titulaire
Marcilly-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	Mme DESPLAT-VERWAERDE Julie	Titulaire
Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	M. BELLANGER Christian	Titulaire
Mézières-en-Drouais	CA du Pays de Dreux	M. GOYER Jean-Claude	Titulaire
Montreuil	CA du Pays de Dreux	Mme MARTINEZ-KOËGEL Chantal	Titulaire
Néron	CC des Portes Euréliennes	M. COGNEAU Jacky	Titulaire
Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	M. GEUFFROY Jean-Luc	Titulaire
Oulins	CA du Pays de Dreux	Mme PATUREL Cathy	Titulaire
Pierres	CC des Portes Euréliennes	Mme GALLAS Anne-Marie	Titulaire
Rouvres	CA du Pays de Dreux	M. MAUFRAIS Aurélien	Titulaire
St-Ange-et-Torçay	CA du Pays de Dreux	M. HUET Lucien	Titulaire

St-Georges-Motel	CA du Pays de Dreux	M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire
St-Ouen Marchefroy	CA du Pays de Dreux	M. SIMON Marc	Titulaire
St-Piat	CC des Portes Euréliennes	M. MARSOT Albert	Titulaire
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. COCHELIN André	Titulaire
Saulnières	CA du Pays de Dreux	M. ROMANO Antonio	Titulaire
Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	M. BINET Eric	Titulaire
Soulaire	CC des Portes Euréliennes	M. LE BRIS Jean-Loup	Titulaire
Villemeux-sur-Eure	CA du Pays de Dreux	M. RIGOURD Daniel	Titulaire
Villiers-le-Morhier	CC des Portes Euréliennes	Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire

35

Pouvoirs : 2

- **De** M. GUILLY Daniel, titulaire à Coulombs (CC des Portes Euréliennes)
A M. BELLANGER Christian, titulaire à Mévoisins (CC des Portes Euréliennes)
- **De** M. FRARD Daniel, titulaire à Vernouillet (CA du Pays de Dreux)
A M. COCHELIN André, titulaire à Sainte-Gemme Moronval (CA du Pays de Dreux)

Egalement présents : 11

Anet	CA du Pays de Dreux	Mme BRETTE Ophélie	Suppléante
Cherisy	CA du Pays de Dreux	Mme POULAIN Josée	Suppléante
Cherisy		M. LETHUILLIER Michel	Maire
Crécy-Couvé	CA du Pays de Dreux	M. ARNOULT Didier	Suppléant
Ecluzelles	CA du Pays de Dreux	M. PREVOST Bernard	Suppléant
Garennes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. LETENNEUR Gilbert	Suppléant
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. RONGRAIS Patrick	Suppléant
Marcilly-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. VERDIER Jean-François	Suppléant
Oulins	CA du Pays de Dreux	M. SCHIRRER Alain	Suppléant
Pierres	CC des Portes Euréliennes	M. CRASSIN Gérard	Suppléant
St-Ouen Marchefroy	CA du Pays de Dreux	M. CLEMENT Jean-Dominique	Suppléant
St-Piat	CC des Portes Euréliennes	M. VOET Jacky	Suppléant

Absents excusés : 7

Boncourt	CA du Pays de Dreux	M. POIDATZ Nicolas	Suppléant
Coulombs	CC des Portes Euréliennes	M. GUILLY Daniel	Titulaire
Ivry-la-Bataille	CA du Pays de Dreux	M. MAISONS Patrick	Titulaire
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. FOUGEROL François	Suppléant
Vernouillet	CA du Pays de Dreux	M. FRARD Daniel	Titulaire
Vernouillet	CA du Pays de Dreux	Mme MARY Marie-France	Suppléant
Villemeux-sur-Eure	CA du Pays de Dreux	M. LEMARE Jacques	Suppléant

Monsieur Christian BELLANGER est nommé secrétaire de séance.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BICCL-2017356-0002 du 22 décembre 2017 portant création du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV 4R) par fusion entre le Syndicat Intercommunal de la Rivière Eure 1^{ère} section (SIRE 1), le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Blaise (SIVB), le Syndicat Intercommunal pour le Cours Moyen de l'Eure (SICME) et le Syndicat Intercommunal de la Basse Vesgre (SIBV) au 30 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2017356-0003 du 22 décembre 2017 constatant les effets de l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Chartres Métropole sur les syndicats intercommunaux et mixtes existants et les effets de la prise de compétence obligatoire GEMAPI, ayant notamment pour conséquence le retrait de la commune de Maintenon du périmètre du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-11, L.5211-6 et L.5211-41-3 ;

Conformément aux statuts du SBV 4R,

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-présidents est librement fixé par le conseil syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre nouveau conseil syndical, lequel comprend désormais 45 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 9 Vice-présidents.

Il est, par ailleurs, précisé que, sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le conseil syndical dispose de la faculté de fixer un nombre de Vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 Vice-présidents. Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de Vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil syndical.

Suite à la demande de M. Jean-Louis GUIRLIN, Monsieur André COCHELIN soumet aux votes le nombre de 5 Vice-présidents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 31 voix contre, rejette le nombre de 5 Vice-présidents.

Monsieur André COCHELIN propose alors au Comité de fixer à 3 le nombre de Vice-présidents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 1 abstention et 13 voix contre,

- **DECIDE** de fixer à 3 le nombre de Vice-présidents,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Document rendu exécutoire
Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

07 mars 2018
Le Président,


André COCHELIN

